



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles  
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique  
CAFFA - Session 2022**

**La Rectrice de l'académie de la Réunion,**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissibilités en date du 15 juin 2022 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du CAFFA :

- Madame ASSAMA MAILLOT Ludivine
- Madame ASSING Laurence
- Madame BARET ROCHAT Ketty
- Madame CAILLERET GUERRERO Sylvie Alice Yvonne
- Madame ELEDU BALANCY Leïla
- Madame FONTAINE DAHMANI Marie Bernadette
- Monsieur FRUTEAU DE LACLOS Désiré Max
- Monsieur HOSOTTE VINCENT
- Madame MAGALHAES SANDRA-MARIA
- Monsieur MASSOT Aldric
- Monsieur OLOT JEAN PATRICK
- Madame SERVAN SANDRINE
- Monsieur SZTYM Hervé Daniel Jean
- Madame TROUVÉ Valérie

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29JUN 2022

La Rectrice

signée

Chantal MANÈS-BONNISSEAU